



VERS UNE CONVERGENCE AFRICAINE DES PROCESSUS DE PAIX DANS L'EST DE LA RDC : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE L'UNION AFRICAINE

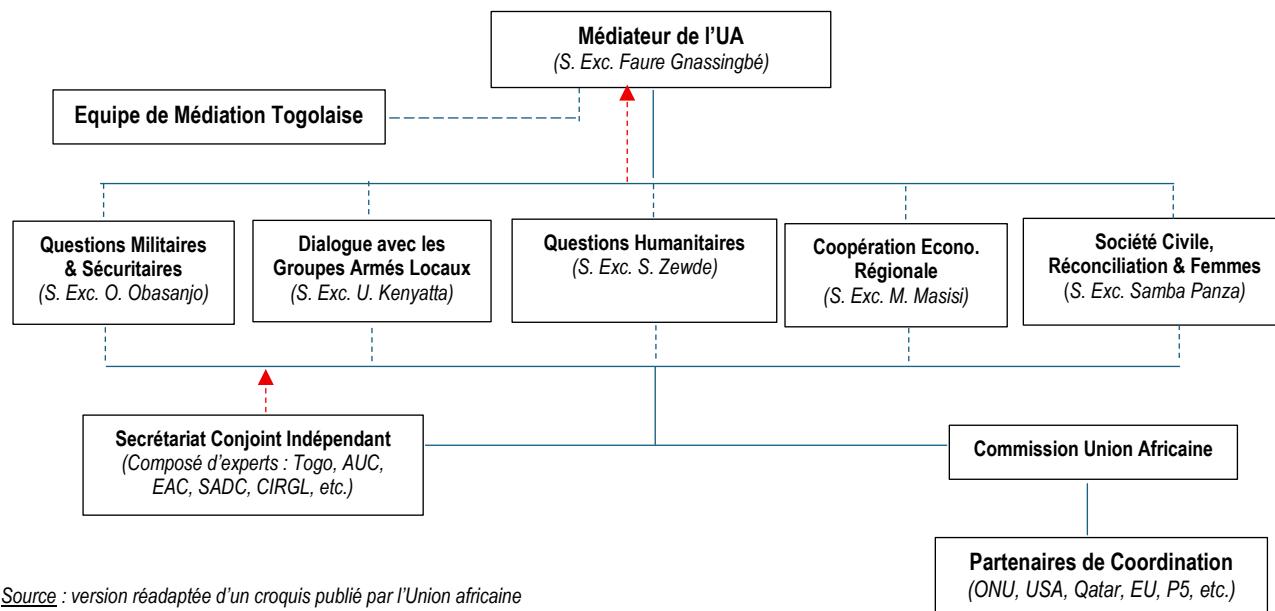
1. Contexte

Face à la persistance de la crise à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs, une réunion de haut niveau s'est tenue à Lomé, au Togo, les 16 et 17 janvier 2026, pour renforcer la cohérence et la consolidation des processus de paix en cours sur la crise en RDC, notamment les initiatives de Washington et celle de Doha. Cette réunion a abouti à la révision de l'architecture de médiation de l'Union africaine (UA), articulée autour des éléments suivants :

- **Un Médiateur de l'UA**, en la personne du Président Faure Essozimna Gnassingbé (Togo), chargé d'assurer la coordination politique globale du processus de paix ;
- **Un Panel de cinq facilitateurs**, chacun responsable d'une thématique spécifique, à savoir : l'ancien Président Olusegun Obasanjo (Nigeria), pour les questions militaires et sécuritaires ; l'ancien Président Uhuru Kenyatta (Kenya), pour la thématique du dialogue avec les groupes armés locaux ; l'ancienne Présidente Catherine Samba Panza (République Centrafricaine), pour les questions relatives à la société civile, la réconciliation et les femmes ; l'ancien Président Mokgweetsi Masisi (Botswana), pour la coopération économique régionale ; et l'ancienne Présidente Sahle-Work Zewde (Éthiopie), pour les actions humanitaires ; et
- **Un Secrétariat conjoint indépendant**, composé d'experts chargés d'apporter un appui technique et analytique au Panel des Facilitateurs.

Dans cette perspective, la présente note de réflexion vise à apprécier la capacité opérationnelle de la nouvelle architecture de médiation de l'UA dans un contexte marqué par l'urgence et les retards de mise en œuvre de certains accords déjà conclus, à identifier les principaux défis fonctionnels auxquels elle ferait face et à proposer des orientations d'action prioritaires à l'attention du Médiateur de l'UA.

Nouvelle Architecture de Médiation de l'UA pour la Crise à l'Est de la RDC



Source : version réadaptée d'un croquis publié par l'Union africaine

2. Positionnement de l'UA dans les processus de paix : L'opportunité qu'offrirait la nouvelle architecture ?

L'UA ambitionne de passer d'un rôle d'observatrice à celui de chef de file dans les processus de paix relatifs à la crise en RDC, notamment ceux de Washington et de Doha, afin de s'impliquer pleinement dans les décisions et de placer l'ensemble des initiatives sous son cadre de référence. Dans cette perspective, la nouvelle architecture pourrait générer une réelle valeur ajoutée en offrant une légitimité politique africaine collective, une capacité de suivi au-delà des cycles diplomatiques et une lecture approfondie des dynamiques régionales (EAC, SADC, CIRGL). Le découpage thématique confié aux facilitateurs constitue une innovation pertinente qui, s'il est bien coordonné, pourrait renforcer la qualité analytique des décisions, intégrer des dimensions souvent marginalisées (femmes, société civile, action humanitaire) et alimenter le processus par des données de terrain. Enfin, le Secrétariat conjoint indépendant pourrait devenir le socle d'un mécanisme africain crédible de suivi-évaluation, sous réserve de l'adoption d'un instrument technique commun garantissant la cohérence méthodologique entre les facilitateurs.



3. Quels défis fonctionnels la nouvelle architecture de l'UA devrait-elle relever ?

Malgré son caractère innovant sur le plan structurel et sa capacité à générer une valeur ajoutée, la nouvelle architecture de la médiation de la crise à l'Est de la RDC présente certaines faiblesses :

- **La nouvelle architecture s'appuie sur les processus de paix de Washington et de Doha, au sein desquels l'UA ne jouait qu'un rôle d'observatrice** (plutôt que de chef de file), et dans le cadre desquels certains engagements ont été conclus directement entre les belligérants sous auspices des médiateurs extérieurs, sans son implication substantielle dans les discussions de fond.
- **L'absence d'un cadre normatif formel définissant la complémentarité et la non-exclusivité des engagements dans les processus de Washington et de Doha, ainsi que le rôle de l'UA en tant que chef de file ou coordinatrice.** Sans un document normatif (tel qu'un mémorandum) précisant les principes, les parties pourraient toujours être tentées recourir au « forum shopping », en privilégiant le processus qui leur semble plus favorable à court terme. Cette situation pourrait réduire la capacité du Médiateur de l'UA à arbitrer efficacement et à proposer une lecture cohérente des engagements pris dans des cadres distincts mais interdépendants. Par conséquent, la nouvelle architecture risquerait d'intervenir davantage en aval des décisions, plutôt qu'en amont ou en temps réel.
- **Le risque de marginalisation opérationnelle de l'UA.** Les processus de Washington et de Doha sont principalement conduits par les États-Unis et le Qatar, qui disposent d'un levier diplomatique, financier et sécuritaire important. Malgré la volonté affichée de l'UA de dépasser de son rôle d'observatrice, les contraintes institutionnelles persistent. En l'absence d'un mandat explicite reconnu par ces acteurs, positionnant l'UA comme cadre de référence supérieur, sa médiation pourrait se limiter à une coordination a posteriori, avec une influence restreinte sur le contenu substantiel des accords.
- **L'absence d'un cadre méthodologique commun au sein du panel des facilitateurs.** La nouvelle architecture repose sur un découpage thématique confié à différents facilitateurs, ainsi que sur un Secrétariat conjoint indépendant. Bien que cette structure constitue une innovation pertinente, elle requiert une coordination rigoureuse et la mise en place d'un instrument technique commun afin de garantir la cohérence méthodologique et analytique. En l'absence de ce cadre, il existe un risque que les facilitateurs produisent des diagnostics parallèles, leurs thématiques étant étroitement interdépendantes. Cela pourrait conduire à des rapports destinés au Médiateur de l'Union africaine (qui serviront de base à l'élaboration d'un document-cadre de médiation) présentant des conclusions contradictoires.
- **L'ambiguité sur le calendrier des missions des facilitateurs.** L'incertitude entourant le temps alloué à chaque facilitateur pour conduire ses missions de terrain, interagir avec les parties prenantes et collecter des données sur ses thématiques constitue un enjeu important. Six mois après la signature de l'Accord de paix de Washington du 27 juin 2025 entre la RDC et le Rwanda, les progrès dans sa mise en œuvre restent fragiles, inégaux et marqués par un certain essoufflement. Dans ce contexte, des missions de terrain de courte durée (idéalement n'excédant pas un mois) paraissent plus appropriées dans les prochaines semaines. Cette approche permettrait au Médiateur de l'Union africaine d'élaborer et d'adopter rapidement un document-cadre de médiation, fondé sur les évaluations des facilitateurs et sur l'analyse de la dynamique du processus de paix, contribuant ainsi à accélérer la mise en œuvre des engagements issus des différents processus de paix.
- **Contrainte financière pour le Panel des facilitateurs et le Secrétariat conjoint indépendant.** La mise en œuvre de la nouvelle architecture implique des coûts significatifs, notamment pour le fonctionnement d'un panel de cinq facilitateurs et d'un Secrétariat conjoint indépendant. Ces entités regroupent des experts issus de plusieurs sous-régions, ce qui augmente les besoins financiers pour la rémunération, la logistique et le fonctionnement administratif. Dans ce contexte, il serait contradictoire pour l'UA d'aspirer à jouer le rôle de chef de file tout en restant dépendante du soutien financier d'acteurs extérieurs pour assurer le fonctionnement de sa propre architecture.

4. Conclusion et recommandations

La nouvelle architecture de l'UA constitue indéniablement une opportunité stratégique pour renforcer la cohérence, la légitimité et l'efficacité des efforts africains en faveur de la paix en RDC. Toutefois, compte tenu des défis identifiés précédemment, les recommandations suivantes sont proposées à l'attention du Médiateur de l'UA :

- **Adopter rapidement un document normatif ou mémorandum** définissant la complémentarité et la non-exclusivité des engagements issus des processus de Washington et de Doha, ainsi que le rôle de coordination de l'UA ;
- **Développer et adopter un instrument technique et méthodologique commun pour le panel des facilitateurs** (incluant un canevas standardisé de collecte et d'analyse des données, des indicateurs communs de suivi-évaluation, un mécanisme de synthèse transversale permettant d'intégrer les rapports thématiques dans une vision globale et cohérente) ;
- **Planifier des missions de terrain courtes mais intensives pour chaque facilitateur**, idéalement ne dépassant pas un mois, afin de collecter rapidement des données fiables tout en tenant compte de l'urgence de la situation ; et
- **Plaider pour l'allocation d'un financement autonome** pour le panel des facilitateurs et le Secrétariat conjoint indépendant, via l'adoption d'un budget dédié au sein de l'Union africaine, garantissant sa viabilité institutionnelle et opérationnelle de l'architecture, indépendamment des contributions des partenaires externes.